

1. Définitions

1.1 Saison 2019 / 2020 (du 01 juillet 2019 au 30 juin 2020)

1.2 Club : Quimper Volley 29, en tant qu'association loi 1901 déclarée à la Préfecture du Finistère 03-10-1989 sous le N° 29.04.197 – JO du 25-10-1989 - Adresse : 4 rue Anne Robert Jacques Turgot - 29000 Quimper

1.3 Salle : Halle des Sports d'Ergué Armel, 22 avenue Yves Thépot, 29000 Quimper ou toute salle qui lui serait substituée.

1.4 Match(es) : Rencontres amicales ou des différentes compétitions organisées par la Ligue Nationale de Volley (LNV), la Fédération Française de de Volley Ball (FFVB) disputée à la Salle par le Club pour laquelle il est délivré un Titre d'accès. Les animations d'avant match ou rencontres de lever de rideau sont assimilées au Match.

1.5 Billetterie : Désigne les billetteries physiques du Club où l'Acheteur peut venir acheter un Titre d'accès à la Salle (Halle des Sports d'Ergué Armel, 22 avenue Yves Thépot, 29000 Quimper), les soirs de match.

1.6 Billet ou Titre d'accès : Support permettant l'accès à la salle pour 1 (un) Match donné joué à domicile par le Club. Il peut prendre la forme d'un billet thermique ou d'un E-Ticket.

1.7 Acheteur : Personne physique ou morale qui achète un Titre d'accès.

1.8 Détenteur : Personne physique qui bénéficie d'un Titre d'accès et en est porteur au moment du Match.

1.9 Site Internet : www.quimper-volley.bzh

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations du club ainsi que ceux de l'acheteur. À ce titre, l'acquisition d'un ou plusieurs billets emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente. Le club se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis au cours de la saison.

L'Acheteur se porte garant du respect des CGV par le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'Accès délivré(s) à l'occasion de son achat. À cet effet, il s'engage notamment à informer lesdits Détenteurs du contenu des CGV et à les faire respecter. Sauf dispositions contraires des conditions générales de vente propres aux prestations commerciales et d'hospitalités proposées par ailleurs par le Club, et dans la mesure de leur compatibilité avec l'objet de ces dernières, les CGV s'appliqueront, à titre supplétif, aux Titres d'Accès compris dans ces prestations.

3. Offre de billetterie

3.1 Prix et tarifs des Titres d'Accès

Les prix des Titres d'Accès sont indiqués en euros toutes taxes comprises, hors participation aux frais de gestion et d'envoi. Ils sont fixés par le Club en fonction de la catégorie des places auxquelles ils donnent accès et de la typologie de l'Acheteur. Différents types de tarifs peuvent être proposés selon les rencontres. Cette grille tarifaire est disponible sur le Site Internet ainsi qu'à la Billetterie. Les tarifs appliqués sont ceux affichés ou annoncés au moment de l'achat.

3.2 Cas spécifique des enfants de moins de 3 ans

Les enfants de moins de 3 ans inclus ont la possibilité de rentrer dans la Halle des Sports d'Ergué Armel sans billet, en accompagnement d'un adulte, l'enfant présent devra aller sur les genoux de l'adulte en question.

3.3 Tarifs réduits

Afin de bénéficier de tarifs réduits, l'Acheteur devra être en mesure de présenter les documents suivants lors de son achat ou de son entrée à la Salle :

- Pour les personnes de moins de 18 ans : copie de la Carte Nationale d'Identité

Le Club se réserve le droit de demander à toute autre personne susceptible de pouvoir bénéficier d'un tarif réduit, de justifier qu'elle entre bien dans la catégorie y ouvrant droit.

3.4 Formules de commercialisation

Le Club définit chacune des formules de commercialisation ainsi que le nombre de Billets disponibles pour chaque formule et pour chaque match. La vente de Billet(s) est réalisée, dans la limite des places disponibles, par secteur et par catégorie de prix.

Le Club se réserve le droit de commercialiser des Billets donnant accès à un Match dans le cadre d'une formule package en association avec la vente de Billets donnant accès à un ou plusieurs autres Matches.

3.5 Nombre de Billets maximum

Le Club se réserve le droit de limiter le nombre de Billets disponibles par Acheteur selon les Matches et/ou les secteurs et de prévoir un nombre minimum de places au tarif plein par commande.

Dans ce cas, si un Acheteur parvient à obtenir, en violation des CGV, plus de Billets pour une même rencontre, le Club sera alors en droit d'annuler une partie ou l'ensemble des ventes conclues avec cet Acheteur qui devra le cas échéant restituer une partie ou l'ensemble des Billets achetés.

3.6 Billetterie nominative

Les réservations en ligne comportent l'identité de l'Acheteur, ainsi que le nom du Détenteur.

4. Procédure d'achat

4.1 Mode de souscription

L'achat de billets est possible, dans la limite des disponibilités, sur le site internet du quimper-volley.bzh, et à l'accueil billetterie lors des soirs de matchs, situés au 22, avenue Yves Thépot – 29000 Quimper.

Pour acheter un billet, l'acheteur devra communiquer au club les justificatifs et informations qui lui seront demandés et payer le prix indiqué correspondant au billet.

4.2 Dispositions particulières pour les mineurs

Le Club recommande que l'achat d'un Billet destiné à un mineur soit subordonné à la possession d'un Billet par une personne majeure l'accompagnant.

4.3 Moyens et modalités de paiement

Les moyens de paiement autorisés sont :

- Sur la billetterie en ligne (helloasso) : carte bancaire uniquement.
- À la Billetterie les soirs de matchs : espèces, chèques bancaires.

Le règlement de l'achat de Billet(s) s'effectue à la commande, en une seule fois et pour son montant total.

4.4 Retrait du billet

Le retrait du billet se fera à l'accueil billetterie lors des soirs de matchs, à la Halle des Sports d'Ergué Armel, 22 avenue Yves Thépot – 29000 Quimper.

4.5 Restrictions d'accès à la salle

Aucun Billet ne sera délivré à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de salle ou étant en situation d'impayé vis-à-vis du Club. Toute utilisation d'un Billet par une personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de salle ou étant en situation d'impayé vis à vis du Club est également prohibée.

4.6 Absence de droit de rétractation

La vente de Billet(s) à distance par le Club, constituant une prestation de services de loisir devant être fournie à une date ou selon une périodicité déterminée conformément à l'article L. 221-28 alinéa 12 du Code de la consommation, ne fait pas l'objet d'un droit de rétractation du consommateur conformément aux dispositions de l'article L.221- 18 du même Code.

5. Cession des Billets

Concernant la cession à titre gratuit ou onéreux d'un Billet, il est rappelé qu'est applicable à ce sujet l'article 313-6-2 du Code Pénal qui stipule que le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, de manière habituelle et sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation, est puni de 15.000 euros d'amende. Cette peine est portée à 30.000 euros d'amende en cas de récidive.

5.1 Cession à titre gratuit

Dans l'hypothèse où le billet acheté serait mis à la disposition d'un tiers, l'acheteur se porte fort du respect, par ledit tiers, des présentes Conditions Générales de Vente.

Dans l'hypothèse où le billet mis à la disposition d'un tiers est un billet à tarif préférentiel tel que prévu à l'article 2.2 des présentes, ledit tiers devra répondre aux caractéristiques nécessaires à l'attribution d'un tarif préférentiel et devra être porteur de tous les justificatifs nécessaires.

L'acheteur est responsable des conséquences juridiques et financières des dommages causés par la personne présente et occupant la place de match qui lui a été mise à disposition.

L'Acheteur s'engage à connaître l'identité du Détenteur et à la communiquer au Club à première demande.

6. Conditions d'utilisation

6.1 Dispositions relatives à la salle

Le numéro de tribune et le numéro de place indiqués sur le billet sont ceux de la salle de Ergué Armel, 22 avenue Yves Thépot 29000 Quimper.

6.2 Accès à la salle

Tout spectateur, y compris les enfants de plus de trois ans, doit être muni de son billet en cours de validité pour accéder à la salle.

Le spectateur accédera à la salle par l'entrée Grand Public, muni de son billet et tout justificatif nécessaire, le cas échéant, qui sera lu et enregistré par le système informatique de contrôle d'accès au salle et/ou contrôlé par un préposé du club.

Aux entrées de la salle, le spectateur accepte de se soumettre aux palpations de sécurité, au contrôle de son identité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectués par tout fonctionnaire de Police et/ou par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le Préfet.

Le spectateur pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Les objets interdits par le Règlement Intérieur de la Halle des Sports d'Ergué Armel, les règlements de la Fédération Française de Volley Ball et par la loi du 16 Juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives seront consignés ou saisis.

L'accès en tribune n'est possible que sur présentation du billet. Le spectateur s'installe impérativement à la place qui lui est attribuée et qui correspond aux références inscrites sur son billet.

L'accès en « pourtour » n'est possible que sur présentation du billet. Le spectateur s'installe à la place qu'il souhaite dans l'espace « pourtour » dont le placement est libre.

Sauf nécessité d'évacuation ou situation d'urgence, il est interdit au spectateur, pendant l'intégralité du match et jusqu'à ce que les joueurs, arbitres et officiels aient quitté l'aire de jeu, de changer de tribune ou de travée ainsi que de se déplacer d'une tribune à une autre ou d'une travée à une autre.

Les sorties temporaires de la salle s'effectueront par la porte d'accès principal, et le spectateur devra présenter le bracelet distribué en amont sur présentation du billet qui lui permettra de rentrer et de sortir de la salle et d'être contrôlé par un préposé du club.

6.3 Perte ou vol du billet

Il est rappelé que, de façon générale, un billet ne peut être ni repris, ni échangé, ni revendu.

En cas de perte, vol ou destruction, le billet ne sera ni remplacé ni remboursé et aucun duplicata ne sera émis.

6.4 Dispositions relatives au droit à l'image

Le Détenteur du Titre d'Accès présent à la salle consent au Club et à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteurs, le droit de capter, d'utiliser, d'exploiter et de représenter sa voix et son image, sur tout support, connu ou à venir, en relation avec le Match et/ou toute opération événementielle s'y rapportant, et/ou la promotion de la salle et/ou du Club et/ou ses partenaires, tel que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différé, les médias digitaux, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores, ces droits étant librement cessibles par le Club à tout tiers de son choix.

7. Limites de responsabilité du Club

7.1 Composition des équipes / Calendrier / Horaire

Il est expressément rappelé que ne sont pas contractuels la composition des équipes, ni le calendrier et horaires des rencontres qui sont publiés à titre informatif et prévisionnel et qui sont susceptibles d'être modifiés, à tout moment, en cours de saison par la Fédération Française de Volley-Ball, sans que la responsabilité du club ne puisse être engagée.

7.2 Annulation / Report / Huis Clos

7.2.1 Annulation – Suspension – Report de match

Lorsqu'une rencontre n'a pas lieu ou est définitivement arrêtée, le billet devra être conservé par l'acheteur et reste valable pour accéder à la rencontre remise ou à rejouer.

Le club ne pourra pas être tenu responsable de toute annulation de match en raison de faits qui ne lui seraient pas imputables (grève, intempérie, cas de force majeure, etc...).

7.2.2 Huis clos – Force majeure

En cas de huis clos total ou partiel de la salle d'Ergué Armel prononcé par toute autorité compétente ou en cas de force majeure, le club décidera, à sa seule discrétion si elle accorde ou non une place gratuite pour un autre match ou un avoir correspondant à la valeur du match affichée sur le billet auquel le spectateur n'a pas pu assister en raison de la décision de huis clos ou du cas de force majeure.

En tout état de cause, aucun remboursement ne sera effectué.

7.3 Placement

Les règlements de certaines compétitions, les exigences de l'organisateur ou de l'exploitant de la salle, la nécessité de l'organisation ou la survenance d'un cas de force majeure peuvent exceptionnellement conduire le Club à proposer à un Détenteur d'occuper momentanément une place de qualité comparable à celle de la place indiquée sur son titre d'Accès, sans que la responsabilité du Club ne puisse être engagée.

7.4 Incidents et préjudices

Le Club décline toute responsabilité quant au préjudice qui serait subi par le Détenteur du Titre d'Accès du fait de tout incident survenu à l'occasion d'un Match qu'il organise à domicile, notamment provoqué par le comportement d'un autre spectateur, sauf à rapporter la preuve à son encontre d'un manquement caractérisé à ses obligations.

7.5 Utilisation du Site Internet

L'utilisateur du Site Internet reconnaît être informé des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment des difficultés pouvant survenir à certaines heures de la journée pour accéder au Site Internet, (mauvaises liaisons, communication saturée...) pour des raisons totalement indépendantes de la volonté du Club, qui ne pourra donc être tenu pour responsable des incidents limitant l'accès au Site Internet.

8. Vidéosurveillance

L'acheteur est informé que, pour sa sécurité, la salle de la Halle des Sports d'Ergué Armel pourra être équipée d'un système de vidéosurveillance.

Dans cette hypothèse, le système de vidéosurveillance sera placé sous le contrôle d'Officiers de Police Judiciaire et les images seront susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès sera alors prévu conformément à l'article 10V de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et à son décret d'application n° 96-926 du 17 octobre 1996.

9. Propriété des images des manifestations

Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent. À ce titre, toute utilisation des contenus de la manifestation sous quelque forme et en quelque lieu que ce soit, par l'acheteur, est illicite.

Il n'est ainsi pas autorisé à fixer, copier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire, publier, concéder sous licence, créer des œuvres dérivées, transférer ou vendre tout ou partie des images (fixes ou animées) et sons de la manifestation.

10. Données personnelles

Toute personne demandant ou utilisant des billets garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle et donne son consentement au club pour l'utilisation de toutes données personnelles ou autres informations, recueillies lors de l'achat du billet, en liaison avec l'organisation ou la gestion du match.

Le club s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles ainsi confiées par l'acheteur dans le respect des dispositions de la loi n° 78-10 du 6 janvier 1978 «Informatique et Libertés» modifiée en août 2004 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à la libre circulation de ces données, et ce uniquement dans le respect de notre Politique de Confidentialité consultable sur le site internet du club www.quimper-volley.bzh

L'acheteur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation du traitement.

Pour exercer ses droits, il suffit à l'acheteur d'adresser une requête par courrier à l'adresse suivante : Quimper Volley 29 – 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 Quimper ou par mail à dpoquimpervolley@gmail.com

L'acheteur a la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

11. Loi Informatique et Libertés

Toute personne demandant ou utilisant des Billets sera considérée comme ayant donné son consentement au Quimper Volley 29 pour l'utilisation de toutes les données personnelles ou autres informations, recueillies lors de l'achat du billet, en liaison avec l'organisation ou la gestion du Match.

Conformément à la loi informatique et liberté, il est précisé que les informations recueillies lors de l'achat d'un billet pourront faire l'objet d'un traitement informatisé.

L'acheteur est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de suppression conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 précitée modifiée en août 2004 ainsi que conformément à la réglementation Européenne en vigueur (RGPD).

Pour exercer ce droit, il lui suffit d'adresser une requête par courrier à l'adresse suivante Quimper Volley 29 – 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 Quimper ou par mail à dpoquimpervolley@gmail.com

Conformément à la loi informatique et liberté en vigueur ainsi que le règlement européen n°2016/679 concernant la protection des données à caractère personnel (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité de ses données, d'un droit de retrait de son consentement ainsi que d'un droit de définir les directives relatives au sort de ses données personnelles après son décès.

L'acheteur dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle nationale compétente en matière de protection des données personnelles à savoir, la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Les données personnelles communiquées par l'abonné seront conservées selon un délai raisonnable fixé par la loi, sans que ce délai ne soit confondu avec le délai d'archivage.

Les données recueillies par le Quimper Volley 29 lors de l'achat sont strictement destinées à ladite société et le cas échéant à ses sous-traitants dans le but de traiter les demandes du client et/ou de répondre à la finalité du service proposé. Le Quimper Volley 29 garanti par ailleurs que les données personnelles de l'acheteur ne seront divulguées à des tiers non autorisés sans son accord préalable.